

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2016 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le 11 mars 2016 à 18h30.

Présents : Pierre BARNIER, Edith CHANTRE, Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Danielle PLOYE, Cécile REMACLE, André ROBERT, Nadège ROCHEDY, Yves SABATIER.

Excusés : TETE Emilie (procuration à Nadège Rochedy) Henk DE KONING (procuration à Yves Sabatier)

Secrétaire de séance : Danielle PLOYE

Ouverture de séance à 18h30.

Compte-rendu du 2 février 2016.

Mr André Robert souhaite qu'une modification soit apportée au compte-rendu du 2 février 2016 :

Suppression de la phrase : *Madame Williart souhaiterait que la commune fasse l'acquisition d'un ordinateur portable afin d'optimiser la gestion de la bibliothèque.*

Vote à l'unanimité pour approuver la modification apportée au compte-rendu du 2 février 2016.

Approbation des comptes administratifs du budget « commune » et du budget « eau et assainissement » 2015.

Les comptes administratifs 2015 des budgets « commune » et « eau et assainissement » sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire quitte la salle. Madame Danielle Ploye soumet les comptes administratifs au vote des conseillers municipaux.

Vote à l'unanimité pour approuver les comptes administratifs 2015 du budget « commune » et du budget « eau et assainissement ».

Approbation des comptes de gestion du budget « commune » et du budget « eau et assainissement » 2015.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par le comptable public du budget « commune » et du budget « eau et assainissement » pour l'année 2015 ainsi que les affectations de résultats s'y rapportant.

Les comptes de gestion 2015 ainsi que les affectations de résultats sont soumis au vote.

Vote à l'unanimité pour approuver les comptes de gestion du budget « commune » et du budget « eau et assainissement » 2015.

Vote du budget primitif 2016 « Commune »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2016. Il donne des détails sur les différents postes budgétaires.

Il rappelle également que la Communauté de Communes Val'Eyrieux a repris la compétence « Eau et Assainissement » au 1^{er} janvier 2016. Le budget « Eau et Assainissement » est également transféré à la Communauté de Communes.

(Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 401 236.35 Euros)

(Section d'investissement équilibrée à hauteur de 321 691.21 Euros)

Vote à l'unanimité pour approuver le budget primitif « commune » 2016.

Taux d'imposition 2015.

Deux simulations ont été demandées au comptable public afin de pouvoir déterminer l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2016.

Proposition 1 : variation de + 1% sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti ainsi que sur la taxe foncière sur le non bâti.

Proposition 2 : variation de + 0.5% sur ces trois mêmes taxes.

Après délibération, vote à l'unanimité pour l'augmentation des taux d'imposition de +0.5% sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti ainsi que sur la taxe foncière sur le non bâti.

Habitat regroupé et partagé.

Le Maire expose son projet de réalisation d'un habitat regroupé et partagé au sein du village. A ce sujet, le 1^{er} avril prochain, un architecte et le Maire seront reçus par Mr Jean-Paul Mounard, pour étudier la possibilité de réaliser ce projet dans l'ancien hôtel Mounard.

Des études seront menées pour chiffrer le projet ainsi que les subventions dont la commune pourrait bénéficier. Il sera également mené une enquête afin de savoir le nombre de personnes pouvant être intéressées par ce projet d'habitat.

Création de poste.

Le CDD de droit privé de la secrétaire de mairie arrive à expiration fin avril. Afin de pouvoir établir un nouveau CDD, cette fois-ci, de droit public, le centre de gestion propose la création d'un poste de rédacteur territorial ayant pour mission d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Vote à l'unanimité pour la création d'un poste de rédacteur territorial assurant les fonctions de secrétaire de mairie. La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du centre de gestion et le Maire est autorisé à signer un CDD de 3 ans, tel que le prévoit la réglementation en vigueur.

Centenaire de la bataille de Verdun.

Mr André Robert rappelle qu'une manifestation aura lieu les 28 et 29 mai prochain, en commémoration du Centenaire de la bataille de Verdun.

Après concertation, les conseillers municipaux informent qu'une gerbe sera offerte par ma municipalité, ainsi qu'un « verre de l'amitié » au café Bergeron. Une exposition sera organisée à la salle polyvalente, ainsi que la projection de films pendant le week-end. Une affiche présentant les détails de cette manifestation sera réalisée par Mme Cécile Remacle et visible sur les différents points d'affichage du village.

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif.

Un titre a été émis à Mme Jaubert Claire pour le paiement de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif. Or, Mme Jaubert a vendu sa maison et l'acte de vente stipule que le nouveau propriétaire prendra en charge cette taxe d'un montant de 2000 €. Il convient alors d'annuler la dette de Mme Jaubert et d'émettre un titre à l'encontre du nouveau propriétaire, Mr SPAES.

Vote à l'unanimité pour annuler la dette de Mme Jaubert relative à la taxe de raccordement à l'assainissement collectif et de demander le paiement de cette taxe à Mr Spaes, le nouveau propriétaire.

Questions diverses :

Le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'ERDF concernant l'installation des nouveaux compteurs « Linky » qui viendront progressivement remplacer les anciens compteurs électriques chez les particuliers. Une notice d'information est disponible en mairie.

Le Maire fait lecture de 2 lettres déposées en Mairie par Mme Stéphanie Renaux (dont l'une d'elles est signée par 19 personnes) demandant de ne plus donner d'autorisation pour le passage sur la commune des Rallyes Monté Carlo et Bassin d'Annonay.

Pour 2016, l'autorisation de passage du Rallye du Bassin d'Annonay a déjà été envoyée aux organisateurs. Quant au Rallye de Monté Carlo, il n'est plus concerné car aucune épreuve n'a été organisée sur la commune cette année.

Un courrier sera adressé aux signataires des lettres et une rencontre sera programmée avec les organisateurs du Rallye du Bassin d'Annonay afin d'étudier d'autres propositions de circuits.

Congrès des Maires : Le Maire participera certainement au prochain Congrès des Maires qui aura lieu à Paris. Il est décidé qu'une participation lui sera attribuée sur la base d'un billet de train 2^{ème} classe. Les frais d'hébergement et de restauration resteront à sa charge.

Une inspection de l'état des églises a été effectuée par un architecte. Suite au compte-rendu présenté par Mr André Robert, il ressort que les 2 églises de Rochepaule présentent des problèmes dus à l'humidité s'infiltrant dans des fissures, au mauvais état des contreforts...

Un devis sera demandé à un couvreur pour chiffrer le coût de la réfection de la toiture et des zincs.

Le Maire propose que la commission de travaux se réunisse afin d'envisager la réalisation des travaux de rénovation des églises sur plusieurs exercices comptables.

Il faudra également étudier la possibilité d'obtenir des subventions pour aider la commune dans la réalisation de ces travaux de rénovation.

Mme Mounier Marie-Jo a adressé un courrier à la Mairie pour remercier les membres du Conseil Municipal de leurs témoignages d'affection présentés lors du décès de son époux.

Mme Magnelli à Faurites souhaiterait que les trous présents sur le chemin d'accès à sa maison soient rebouchés. Les employés communaux feront le nécessaire prochainement.

Le Maire rappelle qu'il est interdit, par arrêté communal, de circuler sur les chemins communaux à bord de 4 X 4, quads, et autres véhicules à moteur. Cela dégrade considérablement les chemins et engendre des frais importants de remise en état.

Mr et Mme Edward souhaitent supprimer le « jardin de fleurs » devant leur domicile pour y établir une place de parking privé.

Mr Pascal Delorme représentera la commune à la réunion concernant l'Eau et l'Assainissement qui se tiendra à la Communauté de Communes du Cheylard le 22 mars prochain à 17h30.

L'entreprise CEGELEC qui effectue des travaux d'enfouissement de lignes électriques près du Pont du Doux installera une petite cabane sur place pendant la durée des travaux.

L'entreprise Cegelec est en relation avec les organisateurs du Rallye du Bassin d'Annonay pour les tenir au courant de l'avancée des travaux. Ceux-ci devraient être terminés pour le passage du rallye le 16 avril prochain.

Un panneau d'affichage commun aux 3 communes (Rochepaule, Lafarre et Lalouvesc) pourrait être installé au plan d'eau « Armand ». A voir avec les communes concernées...

Le fleurissement de la commune sera prévu comme chaque année avec le concours de l'Association « Rochepaule en Fête ».

Il est prévu d'acheter un nettoyeur haute-pression pour que les employés communaux puissent effectuer divers travaux nécessitant ce matériel.

Lundi 14 mars, une réunion est prévue entre la Commune de Rochepaule et les représentants du Sictom.

Mme Cécile Remacle précise que le bulletin municipal sera publié en Français, Anglais et Néerlandais sur le site internet de la Commune.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 heures 45.